
Procès-Verbal N° 08. Conseil municipal du 11 OCTOBRE 2018.

- **Présents** : Vivoni AP, Rutily E, Vairet J, Damiani M, Mathieu C, Ramelli N, Vecchioni G , Gazzini JL.
- **Absents** : Bocognani JM, Giacomelli L , Burchi F , ,Rossi A ,Guelfi P
- **Pouvoirs** : Raffalli A à Rutily E

17h00. Le quorum est atteint le Maire ouvre la séance.

- Me Guidicelli Sonia expose son projet qui est d'ouvrir un espace jeu + un espace « salon de thé » dans le local situé sous la salle des fêtes, d'une surface de 70 m². Il est proposé de chiffrer le coût de l'aménagement qui serait déduit du montant du loyer. Les matériaux étant pris en charge par la mairie. En attente de l'étude. A suivre. Fin à 17h40.
- Délibération pour décision modificative n° 1 sur eau / assainissement. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour décision modificative n° 1 sur budget principal 2018. Accord à l'unanimité.
- Délibération pour louer la maison « Lentali » à Crosciano et autorisation de signer un bail à Mr Ghipponi Alex pour un loyer de 600 €. Au vote une voix contre.(en cause le parking insuffisant)
- Délibération pour acceptation d'indemnisation de sinistre du bâtiment de St Antoine, dégâts s'élevant à 3260 €. Accord à l'unanimité.
- Discussion pour la vente d'un terrain communal constructible à côté de la caserne des pompiers, et ce à Mr Gaulias.
 - En ce qui concerne la vente : Accord à l'unanimité.
 - En ce qui concerne l'acquéreur le Conseil Municipal se réserve le droit d'examiner d'autres demandes.
- Le parking de Barrigioni se doit d'être terminé assez rapidement et ce en parement de pierres comme prévu.
Accord à l'unanimité pour débiter une première tranche de 2000 € sur les 8700 € actés.
- Une « ricciula » et non un dallage sera fait à Barrigioni en lieu et place de celle endommagée.
Accord à l'unanimité.

20h30 le Maire lève la séance